

Informations diverses

Indemnités de fonction des élus



Lors de la séance de conseil municipal du jeudi 3 avril 2014, les indemnités de fonction d'élus ont été fixées. Ces rémunérations sont basées sur « l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique » communément appelé « indice brut 1015 ».

Voici les taux votés (pour une commune entre 500 et 999 habitants) (en pourcentage de l'indice brut 1015) :

	Taux maximal	Taux retenus
Maire	31 %	18 %
3 Adjointes	8,25 %	7,5 %

Rappel sur la location de la salle Fabre



La salle Fabre est réservée uniquement aux associations et aux habitants majeurs de Fréjeville.

En ce qui concerne la location aux habitants :

Il faut adresser une demande par téléphone à la responsable de la salle, en l'occurrence Mme Pascale ROMÉRO et non pas en mairie.

Pour la joindre, deux possibilités :

- Par mobile au 06.64.77.95.94. | tous les jours
- A son domicile au 05.63.70.55.92. | de 19h à 21h

Après avoir convenu d'une date de réservation, elle se chargera de préciser les modalités à accomplir avant, pendant et

après la location. A ce titre, un règlement reprenant le coût et les diverses consignes à respecter sera délivré au loueur.

Nous rappelons que toute forme de cession ou de sous location est interdite comme l'y autorise par dérogation l'article 1717 du Code Civil.

Le coût de la salle reste fixé à 250 €.

Une caution de 40 € sera demandé à la réservation, puis une de 350 € à la remise des clés pour les éventuelles dégradations.

Une attestation de responsabilité civile sera aussi demandée.

Brûlage des déchets verts



Le brûlage des déchets verts (considérés comme des déchets ménagers) à l'air libre, qui est à l'origine des troubles de voisinage, nuit à l'environnement et à la santé. Il est interdit toute l'année, y compris en zones périurbaines compte tenu de l'existence de déchetteries.

À ce titre, il est interdit de brûler dans son jardin : l'herbe issue de la tonte de la pelouse, les feuilles mortes, les résidus d'élagage, les résidus de taille de haie et arbustes, les résidus de débroussaillage, les épluchures.

Le brûlage des déchets verts peuvent être puni d'une amende pouvant aller jusqu'à 450 €.

Précautions à prendre pour l'entretien des terrains inoccupés, des jachères et des espaces boisés :

L'article 23-3 du Règlement Sanitaire Départemental stipule « les jardins et leurs aménagements, ainsi que les plantations doivent être soigneusement entretenus de façon à maintenir l'hygiène et la salubrité des habitations ».

La solution : Amener ses déchets à la déchetterie.

Gérée par le Syndicat TRIFYL, la déchetterie située à Guitalens-L'Albarède est ouverte à tous les habitants de la C.C.L.P.A.

Adresse : Route de

Varagnes - 81220

Guitalens-L'Albarède

Tél/Fax : 05.63.70.99.30.

Horaires : mercredi,

vendredi, samedi. 9h-12h

et 14h-18h.

L'accès des particuliers est gratuit quelques soient les déchets apportés. L'accès des professionnels est soumis à certaines conditions quantitatives et financières.

Pour toute informations complémentaires, allez sur le site cclpa.fr rubrique « Déchets », puis sur « Déchetterie ».



Exposition d'artisanat d'art 'Passion, art et savoir faire'



Les 30^{ème} journées du patrimoine se sont déroulées les 14 et 15 septembre 2013. Grâce à l'association « Mémoire et patrimoine » et la mairie de Fréjeville qui ont œuvré conjointement, la 1^{ère} édition de l'exposition « Passion, Art et Savoir-faire » a pu voir le jour.

L'objectif principal de cette manifestation était de présenter aux habitants de la commune et au plus grand nombre de visiteurs, le savoir-faire d'exposants amateurs ou professionnels de tous âges en matière d'art et d'artisanat d'art.

Le concept a remporté un franc succès puisque nous avons comptabilisé pas moins de 34 exposants et près de 400 visiteurs...

Devant l'attrait suscité par l'évènement, nous avons décidé de reconduire l'exposition « Passion, Art et savoir-faire » pour les journées du patrimoine 2014.

Cette 2^{ème} édition se déroulera les 20 et 21 septembre prochains. Le principe reste le même, permettre à des amateurs d'exposer leurs créations et de partager leurs expériences...

Aussi toutes les personnes intéressées peuvent s'inscrire en appelant la mairie de Fréjeville au 05.63.74.33.58 ou bien en nous contactant par mail à l'adresse suivante : marjorie.mauries@gmail.com

Bulletin d'informations municipales de Fréjeville



N° II - Juin 2014

Sommaire

Le mot du maire.

Les commissions internes.

Les commissions externes.

Indemnités de fonction des élus.

Rappel location de la salle Fabre.

Brûlage des déchets verts.

Exposition d'artisanat d'art.

Infos pratiques

MAIRIE

Adresse : 1, rue de la mairie
81570 FREJEVILLE

Telephone : 05.63.74.33.58.

Fax : 05.63.74.33.61.

E-mail : mairiefrejeville@wanadoo.fr

Site internet : www.village-frejeville.fr

Facebook : www.facebook.com/frejeville

Ouverture du secrétariat :

Lundi |
Mardi | de 10 h à 12 h
Jeudi | et de 16 h à 18 h
Vendredi |

Permanence des élus :

Vendredi > de 17 h à 18 h 30

BULLETIN MUNICIPAL

Redaction du journal, photos et mise en page : M. Christophe MAURIES

Edition : Mairie de Fréjeville
81570 FREJEVILLE

Directeur de la publication :
M. Claude ALBA

Impression :
Secrétariat Mairie de Fréjeville

Tirage :
290 exemplaires

Le mot du maire

Le conseil municipal et moi-même vous remercions de la confiance que vous nous avez apporté lors de la dernière élection municipale.

La nouvelle équipe s'est activement mise au travail avec motivation et dans la sérénité.

Chaque membre du conseil municipal sera à votre écoute, afin de vous apporter toutes les explications nécessaires à vos questionnements et pour « Bien vivre à Fréjeville ».

Comme par le passé, il vous sera proposé en fin d'année le journal annuel. Toutes les actualités de la commune mises à jour quotidiennement sont disponibles sur notre site internet www.village-frejeville.fr

Vous trouverez dans ce

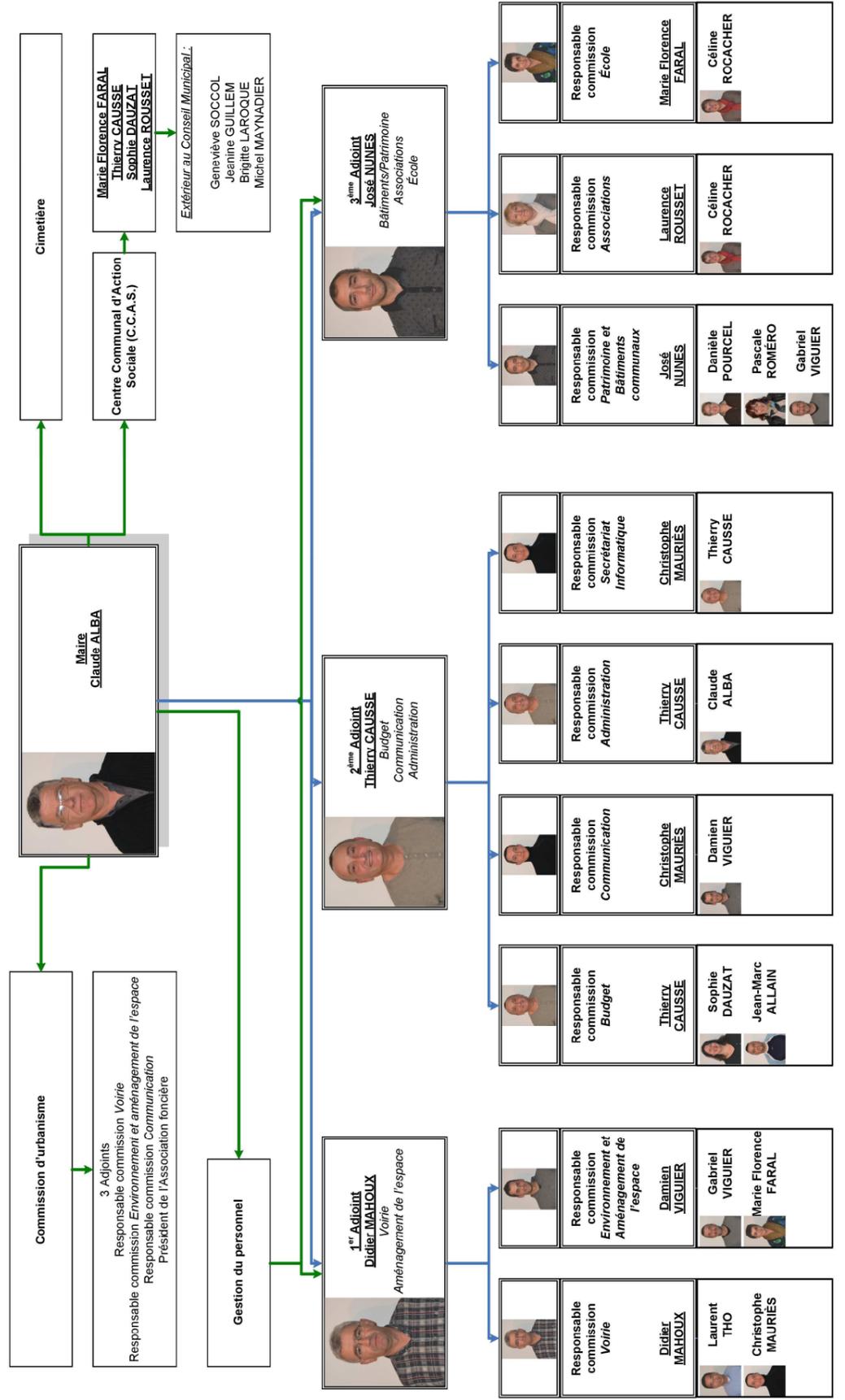
bulletin les commissions mises en place au niveau communal et intercommunal avec le nom du conseiller municipal responsable de la commission.

Permanence le vendredi de 17h à 18h30 à la mairie par le maire et les adjoints.

Le maire, Claude ALBA



Les commissions internes (votees en séance de réunion du conseil municipal le 3 avril 2014)



Les commissions externes (votees en séance de réunion du conseil municipal le 22 mai 2014)

